

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 24/030/2008

ÉFAI

8 octobre 2008

Lancement d'une campagne pour obtenir la libération de 12 militants de la démocratie actuellement jugés en Syrie

Amnesty International lance ce mercredi 8 octobre une campagne pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de 12 personnes militant en faveur de la démocratie qui sont actuellement jugées en Syrie. L'organisation considère ces 12 militants comme des prisonniers d'opinion arrêtés uniquement pour avoir appelé de leurs vœux une réforme démocratique et le respect des droits humains ; elle demande instamment aux autorités syriennes d'abandonner toutes les charges retenues contre ces personnes.

Ces militants ont été arrêtés après avoir participé à une réunion, en décembre 2007, d'une coalition regroupant de nombreuses tendances de l'opposition et portant le nom de Déclaration de Damas pour le changement national et démocratique. Des dizaines d'autres personnes également arrêtées à l'issue de cette réunion ont été remises en liberté sans avoir été inculpées.

Les 12 militants sont jugés par le tribunal pénal de Damas sur la base de chefs d'accusation formulés dans des termes vagues et fréquemment utilisés contre les partisans d'une réforme ; ils sont accusés, par exemple, d'avoir voulu « *affaiblir le sentiment national* ». Le verdict est attendu le 29 octobre. S'ils sont reconnus coupables, ces accusés sont passibles d'une peine de quinze ans d'emprisonnement.

La procédure suivie jusqu'à maintenant a été entachée de nombreuses irrégularités. Les 12 militants ont d'abord été détenus au secret pendant plusieurs semaines pendant lesquelles la plupart d'entre eux ont déclaré avoir été frappés et forcés à signer de faux aveux. Ces plaintes n'ont pas été examinées. Les contacts des accusés avec leurs avocats ont été soumis à des restrictions et ceux-ci n'ont pas eu copie du dossier.

Le groupe de la Déclaration de Damas pour le changement national et démocratique a appelé le gouvernement syrien à suspendre l'état d'urgence en vigueur depuis 1963 ; à libérer tous les prisonniers politiques ; à autoriser le retour en toute sécurité des exilés syriens ; à abolir la loi qui rend passible de la peine de mort l'appartenance au groupe des Frères musulmans, et à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour plus d'informations, reportez-vous au document d'Amnesty International intitulé *Repressing dissent: Pro-democracy activists on trial in Syria* (index AI : MDE 24/024/2008), <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE24/024/2008/en>.

FIN/

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : press@amnesty.org

International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni
www.amnesty.org